

Domaine Public

1 7 8 1

Edition PDF
du 26 mai 2008

Les articles mis en ligne
entre le 20 et
le 25 mai 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le ballon d'essai dominical de Moritz Leuenberger

Une séparation entre infrastructures et services
serait indispensable avant toute ouverture
du capital des CFF (Pierre Imhof)

L'essence à prix d'or noir

Un litre de sans plomb à 2 francs
et pas d'effet bénéfique pour l'écologie (Yvette Jaggi)

La sous-enchère salariale n'est pas encore sous contrôle

L'efficacité des mesures d'accompagnement
à la libre circulation des personnes reste à démontrer
(Jean-Daniel Delley)

Les vieux au travail, mais sans contrainte

Démographie oblige, la Suisse devra favoriser le
maintien des seniors dans la vie active. Par exemple
en réformant le deuxième pilier (Albert Tille)

Le réformisme de Pierre Liniger

Hommage à un infatigable transmetteur de savoirs
qui fut l'un des fondateurs de *Domaine Public*
(Christian Ogay)

Ecole: le choix de la souplesse

Une école publique plus souple et moins sélective
favoriserait la mixité sociale (Pierre Imhof)

Le pouvoir et le truchement télévisuel

Pas de privilège ni de muselière pour les membres du
Conseil fédéral lorsqu'ils interviennent à la télévision
(André Gavillet)

Luxe, réconfort et inutilité

Il n'y a pas que les présidents qui aiment parler de leur
dernière Rolex (Invité: Benoît Genecand)

Le ballon d'essai dominical de Moritz Leuenberger

Une séparation entre infrastructures et services serait indispensable avant toute ouverture du capital des CFF

Pierre Imhof (20 mai 2008)

Le scénario est rôdé. Un conseiller fédéral lance un ballon d'essai dans la presse dominicale alémanique et c'est la valse des commentaires dans tout le pays le lundi. Sans très bien savoir quel est le statut de la proposition, ni d'ailleurs quelle est la proposition elle-même.

Ca n'a pas manqué avec l'évocation par Moritz Leuenberger – dégonflée depuis – d'une possible vente d'actions des CFF pour financer le développement du réseau. L'Allemagne le fait, pourquoi pas la Suisse? Réactions attendues, à gauche (quelle horreur, une privatisation!), comme à droite (si M. Leuenberger nous pique nos idées...). L'idée manque de substance pour pouvoir se faire une opinion. Elle pose davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses.

Mais, premier constat, la loi donne au Conseil fédéral le droit d'aliéner les actions de la société anonyme de droit public que sont les CFF. Un droit cependant bien théorique, car contrairement à Swisscom, le cadre légal ne laisse aux chemins de fer helvétiques aucune marge de

manoeuvre permettant à l'entreprise d'en être véritablement une, et donc d'y attirer des capitaux privés en vue d'un rendement. Les CFF ne peuvent pas décider eux-mêmes des développements du réseau, même lorsqu'ils seraient rentables, et aller chercher les capitaux nécessaires. Ils doivent se conformer aux limites que posent leur propriétaire, comme vient de le faire le Conseil fédéral en décidant de limiter à 2% la hausse annuelle des dépenses pour les transports. Qui achètera les actions d'une entreprise qui ne peut décider d'investir là où ça rapporte? Avant de vendre la première action, il faudrait donc changer la loi pour donner davantage de liberté aux CFF.

On a cité l'exemple de l'Allemagne qui ouvre le capital de Deutsche Bahn. Il y a pourtant une différence avec la situation suisse, c'est que l'ouverture ne concerne pas les infrastructures (les rails), qui restent entièrement en mains de l'Etat. Une telle distinction n'est pour l'heure pas possible en Suisse, l'infrastructure étant propriété des CFF. Or il n'est guère possible d'ouvrir aux

privés, dans une même entreprise, à la fois les rails et les trains qui y circulent. Car les rails doivent aussi accueillir, par le biais de la vente de sillons, des convois d'autres compagnies, notamment pour le transit alpin, mais aussi les TGV français par exemple.

L'administration du réseau doit donc rester d'une manière ou d'une autre en mains étatiques, pour en garantir l'accès en vue de la réalisation d'une politique des transports. Contrairement aux télécoms ou même à la poste, on ne peut demander à plusieurs opérateurs de disposer chacun de son réseau de chemin de fer afin de gérer par la concurrence ce que l'Etat abandonnerait.

Bref, avant d'ouvrir le capital de leur compagnie de chemins de fer aux privés, les Etats, comme l'Allemagne, doivent commencer par distinguer ce qui relève du public (le réseau et son administration, la commande de prestations de service public) et ce qui peut être confié à des entreprises totalement ou partiellement privées (la circulation des trains). Juste ce que la Suisse a raté avec le marché de l'électricité.

L'essence à prix d'or noir

Un litre de sans plomb à 2 francs et pas d'effet bénéfique pour l'écologie

Yvette Jaggi (24 mai 2008)

Les Verts n'ont jamais craint de se rendre impopulaires en préconisant une augmentation massive du prix de l'essence à la colonne comme un mal salubre. Un tel renchérissement devrait à la fois provoquer une diminution de la consommation et donc du trafic motorisé individuel, constituer un encouragement au transfert modal et générer des moyens supplémentaires pour financer une mobilité durable.

Fort bien. Sauf que ce beau cercle vertueux ne sera pas déclenché par la spectaculaire augmentation du prix de l'essence sans plomb, qui va

prochainement passer la barre des deux francs le litre comme l'a déjà fait le diesel. D'une part, les automobilistes semblent peu portés à modifier leurs comportements; ils râlent mais paient. Et d'autre part, les hausses de prix n'ont pas davantage de motivations écologiques que leurs bénéficiaires. Schématiquement dit, la spéculation qui se déchaîne sur les marchés du pétrole sert à financer l'aménagement de golfs et de piscines dans le désert ou la construction d'immeubles et d'équipements à contre-climat. Qui osera faire le bilan énergétique de Dubaï?

Et les Verts voudront-ils dénoncer un renchérissement qu'en général ils souhaitent mais qui s'avère en l'occurrence totalement inefficace et même nuisible de leur point de vue? Nul besoin en revanche de s'interroger sur le silence de Hans-Rudolf Merz, trésorier de la Confédération: celle-ci encaisse sereinement, outre l'impôt sur les huiles minérales basé sur la quantité (de 73 à 76 centimes par litre de carburant), la fructueuse TVA déterminée en fonction du prix, taxé au taux dit normal de 7.6%. Plus la spéculation internationale sévit, plus la caisse fédérale se remplit.

La sous-enchère salariale n'est pas encore sous contrôle

L'efficacité des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes reste à démontrer

Jean-Daniel Delley (23 mai 2008)

Les organisations syndicales avaient manifesté leurs craintes à l'égard de l'ouverture du marché du travail à la main d'œuvre européenne. Elles y voyaient la menace d'une sous-enchère salariale au détriment des salariés résidents en Suisse et avaient même menacé de ne pas soutenir les accords de libre circulation des personnes. C'est pourquoi les autorités avaient concédé des mesures dites d'accompagnement autorisant l'Etat à faire respecter les conventions

collectives et les usages en vigueur. Le sujet est à nouveau d'actualité puisque le peuple suisse sera très vraisemblablement consulté l'an prochain sur la confirmation des accords existants et leur extension à la Bulgarie et la Roumanie. Ces mesures d'accompagnement sont-elles efficaces?

La Commission d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève donne une réponse très partielle à cette

question. Si son constat ne permet pas de chiffrer avec précision l'importance des abus, il dévoile par contre des lacunes importantes dans le contrôle des conditions de travail et les sanctions lors d'abus avérés. Cette première évaluation ne concerne que le canton de Genève bien sûr, et se limite aux secteurs du marché du travail couverts par une convention collective, soit un peu moins de la moitié des salariés de l'économie privée. Une deuxième évaluation

suivra prochainement qui analysera la situation des secteurs sans conventions.

Dans ces secteurs – par exemple le bâtiment, l'hôtellerie, le commerce de détail, le nettoyage –, les contrôles relèvent de la compétence de commissions paritaires employeurs-travailleurs. Or ces commissions, que la loi prescrit, n'ont pas toutes été constituées ou ne se réunissent jamais, ou encore n'opèrent pas de contrôles sur le terrain mais agissent seulement sur plainte. Et lorsqu'elles agissent, elles ne disposent que

rarement de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Les données disponibles ne permettent pourtant pas de brosser un tableau exhaustif et fiable de la situation. C'est à ce niveau que l'effort doit porter en priorité: centralisation des résultats détaillés des contrôles et de la suite donnée en cas de situations non conformes. De cette manière, l'évolution du respect de la réglementation du marché du travail sera possible, tout comme l'adoption de mesures correctives.

La mise en œuvre effective des

mesures d'accompagnement n'est de loin pas satisfaisante. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter l'ouverture du marché du travail aux salariés européens. Cette ouverture reste indispensable au développement de l'économie helvétique et les travailleurs indigènes seraient les premiers à souffrir d'une politique protectionniste. Aux syndicats de s'engager plus activement dans l'application des dispositifs de contrôle et d'exiger les mesures – en particulier l'information des salariés – susceptibles de les rendre plus efficaces.

Les vieux au travail, mais sans contrainte

Démographie oblige, la Suisse devra favoriser le maintien des seniors dans la vie active. Par exemple en réformant le deuxième pilier

Albert Tille (25 mai 2008)

Un quart des Suisses quittent leur emploi avant 65 ans. Avant de relever l'âge de la retraite, mieux vaut inciter les seniors à rester actifs. Pas question, bien sûr, de nier l'influence de la démographie sur le système de sécurité sociale de tous les pays industrialisés. Alors qu'en 1960 les plus de 65 ans ne représentaient que 8,5% de la population, le taux a grimpé aujourd'hui à 13,8 %. Il devrait dépasser 16 % demain, en 2020. Il y a toujours moins d'actifs pour financer les retraites. La Suisse ne fait pas exception à la règle, mais elle est bien placée en comparaison internationale. En France et en Allemagne, 60 % des seniors (55 à 64 ans) sont hors du

marché du travail contre 35 % chez nous. Grâce à cette situation favorable, il n'est pas forcément indispensable de relever l'âge de la retraite en Suisse estime Fabio Bertozzi dans *Les nouveaux défis de l'Etat social*. Pour alléger les finances de la sécurité sociale, on peut agir sur le nombre des personnes actives en favorisant le travail des femmes, la natalité et l'immigration (DP 1776).

Le maintien des seniors sur le marché du travail va dans la même direction. Mais il n'exige pas la contrainte de la retraite à 67 ans ou plus. Le marché du travail va lui-même procéder à certaines corrections. A cause de la faible natalité, toujours

moins de jeunes entreront dans la vie active. La pénurie de main-d'œuvre nous guette. Le réflexe de renvoyer les vieux pour faire de la place aux jeunes, omniprésent dans les années 90, va s'atténuer. Mais il ne faut pas se borner à faire confiance au marché. La première urgence consiste à réformer le fonctionnement du deuxième pilier. Pour la partie obligatoire, le prélèvement est de 7 % du salaire jusqu'à 34 ans. Il atteint 18 % dès 55 ans. Le senior coûte nettement plus cher à l'employeur qui préférera renvoyer un travailleur âgé et le remplacer par un jeune. La Suisse pourrait également s'inspirer de l'exemple de l'Union européenne qui interdit la

discrimination à l'embauche en raison de l'âge. Conséquence la plus visible de ce combat, la disparition de nos journaux des nombreuses offres d'emploi du style «*Vous avez entre 25 et 45 ans, votre compétence nous intéresse*». Les services de l'emploi devraient aussi revoir leur fonctionnement et mettre l'accent sur l'assistance aux vieux travailleurs abandonnés à leur sort et à une maigre retraite forcée.

En France, une propagande officielle massive vante les vertus et les compétences des travailleurs âgés. L'argent public s'investit pour changer les mentalités du public et des employeurs. La Suisse est étrangère à ce volontarisme d'Etat. Mais les organisations professionnelles qui revendiquent la fonction d'information et d'orientation des entreprises tardent à agir. Elles en sont encore à l'étude d'une campagne de

sensibilisation

Un directeur de banque aurait largement la possibilité matérielle de prendre une retraite anticipée. Mais il s'accroche à son poste. A l'inverse celui dont le travail est physiquement pénible n'a pas les moyens de cesser son activité. Cette inégalité manifeste doit dicter toute décision incitative ou impérative sur le travail des seniors.

Le réformisme de Pierre Liniger

Hommage à un infatigable transmetteur de savoirs qui fut l'un des fondateurs de Domaine Public

Christian Ogay (23 mai 2008)

Dans l'intimité, la famille et quelques amis viennent de rendre un dernier hommage à Pierre Liniger, décédé à Lausanne le 6 mai dernier. Tout s'est passé sobrement, à l'image de la modestie qu'il a voulu cultiver sa vie durant.

Né à Bienne où son père était employé postal, il suit sa famille dans diverses localités de l'Arc jurassien avant de se retrouver à Neuchâtel pour terminer son gymnase et entamer ses études de droit. Il milite vigoureusement à Zofingue et exerce ses talents de footballeur en jouant dans la première équipe du FC Cantonal, le club neuchâtelois de l'époque, évoluant alors en Ligue nationale A. C'est un jeune homme plein de joie de vivre, doué d'une belle intelligence, qui entre à l'étude réputée du père de Pierre Aubert, futur président de la

Confédération. Son brevet d'avocat en poche, marié à une jeune couturière de La Chaux-de-Fonds, il quitte la Suisse pour Bruxelles, où il travaille plusieurs années à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Il y côtoie de nombreux acteurs de la politique internationale de l'après-guerre. Muni d'un passeport diplomatique, il voyage dans de nombreux pays, sur tous les continents. Il tisse alors ses premiers réseaux relationnels et se lie d'amitié notamment avec Ahmed Ben Salah, futur ministre de l'économie et des finances de Tunisie. C'est le temps des grandes utopies où l'on pense que certains pays du tiers-monde peuvent évoluer vers des modèles proches de nos sociétés occidentales.

Rentré au pays, vers la fin des années cinquante, il prend la

direction de Coop-Vie pour la Suisse romande, un poste qui se crée à Lausanne pour développer cette petite compagnie par rapport à celles qui ont pignon sur rue depuis des décennies. Jusqu'à sa retraite, il saura l'implanter dans des cercles de plus en plus larges, bien au-delà des milieux syndicaux du début.

Servi par une mémoire exceptionnelle, assisté par une documentation qu'il met sans cesse à jour, il devient une véritable encyclopédie des assurances sociales, un spécialiste bientôt incontournable. Sa force réside dans son ouverture à tout, à l'histoire, à la géographie, au pourquoi et au comment des péripéties de l'actualité. Avec lui, la prévoyance sociale n'est pas un domaine qui se meut hors des contingences de la vie économique et financière.

Lecteur infatigable, il s'est toujours promené les bras chargés de journaux suisses et étrangers. Il ne se lasse jamais des terrasses du bord du Léman entre Ouchy et Pully, où il lit et relit tout ce qui a pu lui passer entre les mains.

Lorsque paraît, le 31 octobre 1963, le premier numéro de *Domaine Public*, son nom figure sur la liste de celles et de ceux qui ont discuté et rédigé les articles. Il participe assidûment aux séances de préparation du journal. Dans l'équipe, il est l'homme des assurances sociales, heureux d'avoir trouvé une tribune pour tenter d'intéresser des lecteurs à un monde compliqué dont l'importance ne cessera de croître.

Son souci est aussi de perfectionner la formation et l'encadrement de ceux qui sont au front. C'est ainsi qu'il devient membre fondateur de l'Association des représentants du personnel des institutions de prévoyance (ARPIP). Dans un autre registre, membre de la Commission cantonale de l'Assurance invalidité, il examine pendant des années des centaines de dossiers, contribuant ainsi à la mise en

place d'une jurisprudence la plupart du temps inédite.

Mais, sans conteste, le grand cheval de bataille de sa vie aura été l'épargne négociée qui, à ses yeux, devait accompagner la généralisation du 2e pilier dès 1982 (DP 1779). Son immense savoir technique se double alors d'un grand souffle social pour la défense des parts retenues aux salariés. Il se bat pour que leur gestion revienne à des fonds qu'ils peuvent contrôler. Homme de conviction, il s'exprime tel un tribun, devant de nombreux auditoires séduits par ses idées, dont certaines sont reprises dans la législation qui nous régit aujourd'hui.

Parallèlement, le logement est son autre domaine de prédilection. Membre du comité de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), il anime plusieurs coopératives d'habitation actives dans la région lausannoise.

Siégeant dans les rangs socialistes du Conseil communal de Pully, Pierre Liniger les quitte rapidement du moment qu'on parle de lui pour la Municipalité. Ce n'est

pas son truc. Bien que ses intérêts présentent un large spectre, il rechigne à s'exprimer sur tout et sur rien. Il n'aime pas le devant de la scène. Il préfère les coulisses où il affectionne les rôles de consultant alors même qu'il ne tient pas vraiment à jouer les éminences grises. Homme de dossiers, ce n'est pas un homme de pouvoir. Il n'est pas non plus un homme d'argent qui court après la rémunération de n'importe quoi. Tout cela donne une tonalité à son action, essentiellement consacrée à l'amélioration tangible du cadre de vie des gens. Sa personnalité hors normes, à la fois classique et non conformiste, ne laisse personne indifférent.

En tout temps, il a su préserver jalousement sa sphère familiale et, ces dernières années, il a été heureux d'être entouré de ses petits-enfants. Et il n'a jamais manqué d'insuffler à ses proches sa fibre socialiste, sans angoisse ni complexe. A l'occasion, il ne dédaignait pas une bonne table partagée dans la convivialité. Cela faisait aussi partie de son art de vivre discret et sans prétention.

Ecole: le choix de la souplesse

Une école publique plus souple et moins sélective favoriserait la mixité sociale

Pierre Imhof (25 mai 2008)

Plusieurs initiatives, plus ou moins abouties, réclament davantage de choix pour les parents en matière scolaire. Qu'il s'agisse du bon scolaire,

permettant de disposer d'une somme pour le financement, dans une école publique ou privée, des études de ses enfants, ou du libre choix de

l'établissement, l'école publique républicaine et unique est de plus en plus remise en cause. Le débat a commencé en Suisse

allemande, notamment à Bâle-Campagne et à Zurich, et est annoncé en Suisse romande avec la constitution d'une section de Lobby Parents. Ce débat est à mettre en relation avec la volonté de plus en plus affichée d'améliorer l'intégration des migrants, une mission à laquelle l'école doit participer.

L'enclassement en fonction du lieu de domicile répond à un souci évident de rationalité. Mais il a pour effet de concentrer les migrants et les populations les moins aisées – deux catégories qui se recoupent souvent – dans certains établissements, alors

que les enfants des beaux quartiers peuvent étudier entre eux. Bien sûr, les programmes spéciaux sont là pour compenser ces inconvénients. Mais une certaine dose de choix permettrait de donner davantage de souplesse aux établissements pour s'adapter à leur contexte. Elle pourrait aussi favoriser l'intégration par une plus grande mixité et une meilleure répartition entre Suisses et migrants et entre classes sociales.

Un autre frein à l'intégration des migrants par le système scolaire est la sélection précoce pratiquée dans nombre de cantons suisses. Déjà

concentrés géographiquement, les élèves les moins adaptés au système scolaire se retrouvent encore, parfois dès l'âge de douze ans, dans des classes censées mener à un apprentissage, mais finissant souvent dans des structures de transition pour jeunes sans projet professionnel.

Mais curieusement, les parents qui défendent le libre choix de l'établissement sont peu à remettre en question la sélection précoce, pourtant tout aussi indéfendable si l'on souhaite promouvoir l'égalité des chances, quelle que soit la provenance sociale ou géographique.

Le pouvoir et le truchement télévisuel

Pas de privilège ni de muselière pour les membres du Conseil fédéral lorsqu'ils interviennent à la télévision

André Gavillet (21 mai 2008)

Avant l'émission d'*Arena*, à laquelle Mme Widmer-Schlumpf avait accepté de participer, le Conseil fédéral lui-même a tenu à préciser la mise en scène de l'émission: son représentant ne devait pas être un débattreur comme les autres; son rôle était d'informer sur l'argumentation et la conviction du Conseil fédéral. Pas un pugiliste! Non pas au-dessus de la mêlée, car engagé, mais pas «dans la mêlée».

On se souvient aussi de l'esclandre de Christoph Blocher quand il avait découvert les caricatures de Mix & Remix entrelardant ses propos sans qu'il en eût

connaissance sur le moment. Ou encore les critiques de Pascal Couchepin contre *Infrarouge*. Bref, les rapports entre le pouvoir politique et le pouvoir médiatique gagneraient à être clarifiés.

La règle de base est celle de l'usage civil ordinaire. Celui qui est invité n'accepte que si l'invitation lui convient et *a contrario* il ne s'impose pas sans avoir été invité. L'application de cette règle condamne déjà les interventions radio-télévisées d'un membre du Conseil fédéral à la veille de votations. Cette recommandation lue avec plus ou moins de conviction est assimilable à une réquisition

des médias. De plus elle est ringarde dans la forme. Que le Conseil fédéral souhaite faire connaître sa position avant un scrutin, la chose est naturelle. Mais qu'il n'intervienne pas sans y être invité. Le média où il désire s'exprimer organise professionnellement cette prise de parole, le plus simple étant l'interview conduite par les journalistes compétents. Si des conditions impossibles étaient posées, le Conseiller fédéral peut refuser de s'y soumettre. Mais une épreuve de force n'est guère probable, chacune des parties ayant intérêt à ce que l'émission ait lieu: le média pour son audience, le politique pour son influence.

Les difficultés «programmées» sont le fait d'émission telles *Arena* ou *Infrarouge* qui sont ordinairement conçues comme un spectacle. L'affrontement, le sens de la réplique, l'abattage favorisent l'audimat. Tout cela n'est pas en soi critiquable: l'éloquence est une qualité politique; la maîtrise des dossiers entraîne la conviction. Mais à juste titre le conseiller fédéral compétent peut faire valoir que le débat, il l'a déjà mené dans son lieu naturel, c'est-à-dire devant le

parlement, où la discussion est conduite selon une procédure propre. Par exemple le chef du département concerné prend la parole en dernier. Il est donc compréhensible qu'il n'accepte pas de reprendre le combat avec les mêmes adversaires dans des conditions qui ne sont plus celles de la démocratie représentative.

Mais le régime qui est le nôtre est celui de la démocratie semi-directe. Le citoyen dont le vote est sollicité a légitimement le droit d'être informé de

première main. Le responsable politique, s'il a droit au respect de sa fonction, n'a pas à être «ménagé». Quelle que soit l'organisation de la confrontation, elle implique que les journalistes eux-mêmes soient aussi capables de poser les bonnes questions et de ne pas se contenter de réponses langue de bois. Or cette qualité est plus rare que l'art du *casting* où l'on choisit un chat pour ses griffes et un chien pour sa grande gueule.

Luxe, réconfort et inutilité

Il n'y a pas que les présidents qui aiment parler de leur dernière Rolex

Invité: Benoît Genecand (20 mai 2008)

«La marque ou le logo ne doit pas tout dire mais donner la parole à celui qui le possède... On veut un objet car il nous parle d'une saga quel'on veut raconter à d'autres... de Paris à Shanghai, de Moscou à Tokyo, de Genève à Dubai des millions de personnes prennent du plaisir à seraconter de belles histoires, celles que leur susurrent leur Ferrari, leur Patek Philippe, leur Armani, leur Petrus, leur sac Hermes...»

Extrait de l'éditorial du mensuel *Bilan* de mai.

Imaginez les dîners en ville de cette élite cosmopolite qui compare et glose sur ses objets de luxe. La vulgarité de la scène apparaît-elle immédiatement, vieux remugle d'une oisive aristocratie? Et la tentation de clamer après Bossuet «c'est dans la solitude que l'âme,

dégagée des objets sensibles qui la tyrannisent, délivrée du tumulte des affaires qui l'accablent peut commencer à goûter, dans un doux repos, les joies solides et des plaisirs capables de la contenter»?

N'allons pas trop vite en besogne et repoussons ces facilités qui saturent la raison. Renoncer, c'est bien pour celui qui veut vivre hors du monde, gagnant son individualité par cet isolement. Renoncer à quelque chose, c'est aussi «en reconnaître la réalité mais en modifier la signification du point de vue de ce qui vaut» (Vincent Descombes). La question peut être alors: que vaut le luxe?

Une réponse insolente nous vient de Karl Marx: «on pourrait s'imaginer que si la valeur d'une marchandise est déterminée par le quantum de

travail dépensé pendant sa production, plus un homme est paresseux ou inhabile, plus sa marchandise a de la valeur, parce qu'il emploie plus de temps à sa fabrication»... Ce serait oublier un peu vite que «ces choses ne sont pas matière inerte ou indifférente» (Ernst Cassirer), qu'elles sont bien plutôt un totem autour duquel une classe internationale trouve refuge et réconfort. Car riches comme pauvres souffrent de cet éloignement du réel qui caractérise nos sociétés du langage et du concept. Une belle montre, une voiture de luxe, un sac à main coûteux sont autant de moyen de se rapprocher/raccrocher à la réalité.

Qu'est-ce à dire? «Je veux simplement rappeler le fait de ce désir qui rêve des êtres

qu'ils ont de l'être, par en dessous la fugitivité des phénomènes, malgré la mort; et rappeler aussi que ce désir s'accompagne d'une angoisse bien spécifique, celle qui naît de la crainte qu'il soit vain» (Yves Bonnefoy). Laissons donc ces millions à leurs riches

collections avec pourtant une ultime question: vos conversations portent-elles aussi sur des sujets politiques? Bill Gates, certes très mal habillé, utilise son immense fortune pour contrer quelques fléaux affligeant l'humanité. Est-il entouré d'une masse de

narcisses infatués? Si la réponse est oui, nous pourrions dire après Thucydide que *«nous sommes en effet les seuls à penser qu'un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile»*.
